

PROTOCOLE D'ACCORD D'ASSISTANCE TECHNIQUE ET DE FORMATION

ENTRE

L'OFFICE DU NIGER - REPUBLIQUE DU MALI

Représenté par

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

ET

**LA DIRECTION DE L'IRRIGATION ET DE L'AMENAGEMENT
DE L'ESPACE AGRICOLE - ROYAUME DU MAROC**

Représenté par

LE DIRECTEUR DE L'IRRIGATION ET DE L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE AGRICOLE

AVRIL 2014

LA DIRECTION GENERALE DE L'OFFICE DU NIGER, REPUBLIQUE DU MALI,
REPRESENTEE PAR MONSIEUR ILIAS DOGOLOUM GORO - LE PRESIDENT
DIRECTEUR GENERAL, BP : 106 TEL. : (00223) 21 32 02 92, FAX : (00223)21 32 01 43
SEGOU, d'une part ;

ET

LA DIRECTION DE L'IRRIGATION ET DE L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE AGRICOLE,
ROYAUME DU MAROC, REPRESENTEE PAR MONSIEUR AHMED EL BOUARI - LE
DIRECTEUR, d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Considérant les recommandations de la mission de recherche d'opportunités
d'investissements du département de l'Agriculture et de la Pêche Maritime du Royaume
Maroc en zone Office du Niger en République du Mali du 13 au 14 mars 2014 ;

ARTICLE 1 : OBJET

Le présent protocole de collaboration a pour objet d'établir un partenariat en matière de
formation et d'assistance technique entre la Direction de l'Irrigation et de l'Aménagement de
l'Espace Agricole du Royaume du Maroc et l'Office du Niger dans le domaine de la
modernisation du système d'irrigation.

ARTICLE 2 : DOMAINES D'INTERVENTION DU PRESENT PROTOCOLE:

Les deux parties s'engagent à renforcer leur coopération dans le domaine du secteur
agricole, de l'élevage, de l'irrigation, de l'aménagement et de la formation des ressources
humaines.

A cet effet, les deux parties organiseront des visites démonstratives et d'échanges
d'expériences ainsi que des formations dans le domaine de l'irrigation en ce qui concerne :

- l'amélioration du système d'irrigation et de drainage existant ;
- l'amélioration du système de maintenance des aménagements hydroagricoles et de
l'efficacité du réseau hydraulique;
- l'Introduction de systèmes modernes d'outils d'exhaure à l'instar du goutte à goutte et
de l'aspersion à l'Office du Niger.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DE LA DIRECTION L'IRRIGATION ET DE L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE AGRICOLE DU ROYAUME DU MAROC

La Direction de l'Irrigation et de l'Aménagement de l'Espace Agricole du Royaume du Maroc
assurera :

- la formation de dix (10) agents de l'Office du Niger dans les domaines de l'agriculture
irriguée, mobilisation et gestion efficiente des ressources en eau, la maintenance
des aménagements hydroagricoles ;

- le suivi et l'évaluation des agents de l'Office du Niger au début et en fin de mission au Maroc ;
- les frais de séjour et de formation des agents de l'Office du Niger en mission au Maroc sur ses fonds propres. Le séjour aura une durée de six (6) mois.
- l'envoi d'experts marocains à l'Office du Niger afin d'assurer des formations sur place.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENTS DE L'OFFICE DU NIGER

La Direction Générale de l'Office du Niger assurera :

- la prise en charge des frais de voyage aller-retour de ses agents ;
- la prise en charge des experts marocains devant assurer des formations en zone Office du Niger ;

ARTICLE 5 : DUREE DU PROTOCOLE

Le présent protocole, signé pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction, entre en vigueur à compter de sa date de signature par les deux parties.

Il peut être dénoncé par chacune des parties à condition d'informer l'autre partie trois (3) mois à l'avance par lettre accusée de réception.

ARTICLE 6 : REGLEMENT DE LITIGE

En cas de litige découlant de la mise en œuvre ou de l'interprétation du présent protocole, les parties privilégieront le règlement à l'amiable, au cas échéant la réglementation en vigueur en République du Mali.

ARTICLE 7 : DISPOSITIONS FINALES :

Le présent protocole est rédigé et signé en deux (2) copies originales en langue française dont une copie (1) pour chaque partie.

Rabat le2014

**Pour la Direction de l'Irrigation et
de l'Aménagement de l'Espace Agricole
du Royaume du Maroc
Le Directeur**

**Pour l'Office du Niger
Le Président Directeur Général**

AHMED EL BOUARI

ILIAS DOGOLOUM GORO